

Entre répression et prévention, des élus cherchent des réponses aux actes d'incivilité

Transports, hôpitaux, cinémas, piscines : les lieux publics sont de plus en plus souvent le théâtre de violences ou d'actes d'incivilité qui exaspèrent usagers et employés. Face à ce phénomène, les autorités sont tentées par des réponses policières ; les sociologues mettent en cause des pratiques ségrégatives

COUVRE-FEU municipal pour les moins de treize ans dans certains quartiers « sensibles », policiers au bord des piscines pour protéger les usagers du vandalisme et des agressions : le débat sur l'insécurité, largement abordé par le président Chirac, samedi 14 juillet, resurgit sur fond de mesures qui suscitent la polémique. Dérive sécuritaire ou aveu d'impuissance face à la montée des incivilités et des violences dans les lieux publics ? Le problème se pose depuis longtemps déjà dans les transports en commun, devenus l'un des principaux vecteurs du « sentiment d'insécurité » dans les grandes villes. Selon une étude de l'Union des transports publics (UTP), les agressions suivies d'un arrêt de travail, contre le personnel des transports urbains - hors Ile-de-France -, ont augmenté de 21,6 % en 2000. Les agressions contre les voyageurs ont enregistré une hausse de 6,4 % par rapport à l'année précédente. Dans l'agglomération parisienne, les dispositifs de sécurisation se multiplient sur les lignes du RER et quatorze contrats locaux de sécurité (CLS) spécifiques au transport ont déjà été signés. Outre les

lieux de loisirs ou les transports, les administrations et les services publics sont également touchés par le phénomène. Depuis mars, les hôpitaux commencent à percevoir les premiers crédits « antiviolence » alloués par le ministère de la santé. Trois cents millions de francs ont été débloqués sur trois ans pour lutter notamment contre la montée des agressions dans les services d'urgence.

PERTE DE LÉGITIMITÉ DES RÈGLES

Cette logique de sécurisation se justifie, dans certains cas, par la gravité des violences ou des actes de vandalisme commis. Un maître nageur frappé, une infirmière prise à partie et molestée, du matériel volé ou saccagé sont des actes de délinquance qui nourrissent un sentiment de peur ainsi qu'un besoin légitime de protection parmi le personnel et les usagers. Souvent pourtant, la préoccupation sécuritaire dans les espaces publics s'alimente de petites incivilités, de comportements agressifs ou tout simplement non conformes aux normes en vigueur dans l'endroit concerné. Les adolescents de banlieue profitant de la carte d'abonne-

ment illimité sont ainsi devenus le « cauchemar » des gérants de salles de cinéma multiplexes, en raison de leur manière de parler à voix haute pendant les projections, de prendre des appels sur leur téléphone portable ou de passer d'une salle à l'autre au milieu du film. Pour limiter ces perturbations, certains exploitants ont eu recours à des vigiles, chargés de veiller au respect d'une « charte du spectateur ». En réalité, les réponses de type répressif ne sont souvent qu'un palliatif face à l'incapacité de gérer un public, plutôt jeune et populaire, considéré comme perturbateur voire dangereux. Plus généralement, elles révèlent la difficulté croissante de faire cohabiter des populations socialement ou culturellement différentes selon des règles communes. « On est dans une société ségrégative où il y a peu de lieux où les différentes couches de la population cohabitent, analyse Didier Lapeyronnie, sociologue et professeur à l'université Bordeaux-II. Les jeunes sortent peu de la banlieue et, quand ils le font, c'est souvent en groupe, en important leurs modes de sociabilité et leur culture de provocation turbu-

lente dans les lieux où ils vont. » Selon M. Lapeyronnie, les incivilités dans les lieux publics constituent un signe de la perte de légitimité des règles en vigueur dans ces lieux et de la norme sociale dominante en général, notamment parmi les jeunes les plus défavorisés. « Aujourd'hui, les services publics sont considérés par certains comme faisant partie d'un système qui enferme et exclut ; par extension, c'est valable pour tout ce qui représente le monde public », explique le socio-

logue. « Les catégories qui se considèrent hors du jeu politique et social se disent : "Si on est hors jeu, pourquoi jouer le jeu ?", analyse M. Lapeyronnie. Ces catégories savent très bien ce que sont les normes, mais elles les jugent lointaines et arbitraires, destinées à les exclure. »